

GUILLAUME DESCHÊNES-THÉRIAULT

Présidence d'élection

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION

Élections générales de la FÉÉCUM 2014

Rapport présenté à

Monsieur Pierre Losier, directeur général de la FÉÉCUM

FÉÉCUM

Université de Moncton, campus de Moncton

Le 7 mars 2014

Table des matières

- Introduction.....p.3
- Remarques sommaires.....p.4
- Candidatures et résultats électoraux..... .p.4
- Calendrier électoral.....p.6
- Appréciation du processus électoral.....p.6
- Plaintes officielles.....p.9
- Recommandations.....p.9
- Conclusion.....p.11
- Annexes.....p.12

Introduction

Ce rapport a pour but de faire suite aux élections générales 2014 de la FÉÉCUM qui ont mené à l'élection d'un nouveau conseil exécutif. Ce document présente un résumé des activités entourant le processus électoral, les résultats électoraux et une série de recommandations visant à améliorer les élections futures en conformité avec l'article 42 de la loi électorale.

Avant d'aller plus loin, il est de mise de faire certains remerciements. Tout d'abord, je tiens à dire un merci spécial à Michel Albert, agent de communication à la FÉÉCUM, qui a contribué de façon considérable au bon déroulement du processus électoral. Son expérience, sa mémoire institutionnelle et sa grande disponibilité m'ont grandement facilité la tâche. De plus, j'aimerais remercier les candidats pour leur intérêt et leur dévouement à la cause étudiante. Je tiens également à souligner le travail effectué par l'équipe qui s'est occupée de distribuer les petites pages lors des journées de vote. En terminant, je voudrais dire que je suis très reconnaissant à Anthony Doiron pour le temps qu'il a consacré à la préparation du débat et à tous les autres membres des médias universitaires qui ont travaillé de près ou de loin à la couverture médiatique des élections de la FÉÉCUM.

Remarques sommaires

En somme, la campagne électorale et les élections se sont bien déroulées sans qu'aucun problème ne survienne. La loi électorale a été suivie et aucune plainte officielle n'a été reçue. Les élections de cette année étaient particulières en raison du fait qu'en plus de voter pour élire un nouveau conseil exécutif, les étudiants se sont prononcés au sujet de six questions référendaires (voir annexe 1). Il est à noter que le taux de participation a augmenté en comparaison avec l'année dernière passant de 31,6% à 34,7%. Une des principales raisons expliquant cette augmentation est certainement l'intérêt des étudiants envers la question référendaire concernant Codiac Transpo.

En raison du fait qu'aucun des postes n'était contesté, l'intérêt des étudiants envers la campagne est demeuré relativement bas. Comparativement aux années passées, moins d'affiches ont été posées et les candidats ont moins fait parler d'eux sur le campus. Il est possible de supposer que le taux d'absentéisme anormalement élevé est dû en partie au fait que beaucoup d'étudiants ne connaissaient pas les candidats ou qu'ils ne savaient pas ce que ces derniers avaient à proposer.

Candidatures et résultats électoraux

Au moment de la fermeture des mises en candidature, quatre personnes avaient remis leur candidature en bonne et due forme afin de briguer un poste au sein de l'exécutif de la FÉÉCUM 2014-2015. Aucun poste ne fut contesté et chaque candidat a complété le processus électoral au complet. Voici un tableau présentant une liste des candidats avec le poste convoité ainsi que leurs résultats. De plus, les résultats concernant les questions

référendaires sont également présentés. Les énoncés de chacune de ces questions sont présentés à l'annexe 1.

Postes et questions	Candidats	Oui	Non	Abstentions
Présidence	Moncef Lakatos	800	165	188
Vice-présidence académique	Freddy Bobo	781	182	180
Vice-présidence exécutive	Pascal Haché	814	108	179
Vice-présidence interne	Sébastien Lord	852	107	152
Question 1	-	921	66	139
Question 2	-	680	88	329
Question 3	-	891	33	166
Question 4	-	497	231	347
Question 5	-	697	176	200
Question 6	-	163	951	37

Il est possible de constater que les quatre candidats ont été élus puisque chacun d'eux à obtenu au moins 50% + 1 de oui. Pour ce qui est des questions référendaires, les cinq premières ont été adoptées ayant reçu plus de oui que de non. Par contre, la question numéro 6 portant sur le dossier de Codiac Transpo a été rejetée. Au total, 1252 personnes se sont prévaluées de leur droit de vote sur les 3610 qui en avaient le droit, ce qui représente un taux de participation de 34,7%. Le quorum a donc été atteint.

Calendrier électoral

Voici le calendrier électoral tel qu'il a été suivi lors du processus électoral.

- Lundi 3 février 8h30: Ouverture des mises en candidature
- Jeudi 13 février 11h30: « Rencontres éclairs » entre les employés de la FÉÉCUM et les candidats potentiels (en toute confidentialité)
- Vendredi 14 février 16h30: Fermeture des mises en candidature
- Vendredi 14 février 17h00: Réunion des candidats avec la présidence d'élection
- Lundi 17 février 11h15: Présentations au Pavillon Jean-Cadieux
- Lundi 17 février 16h00: Entrevues à CKUM
- Mardi 18 février 11h15: Présentations au Pavillon Rémi-Rossignol
- Mercredi 19 février 11h15: Débat électoral au Coude
- Jeudi 20 février 11h15: Présentations au Pavillon des Arts
- Lundi 24 février 8h30: Début du scrutin électronique
- Mardi 25 février 17h: Fermeture du scrutin électronique
- Mardi 25 février 19h: Dévoilement des résultats au Coude

Appréciation du processus électoral

Réunion de la présidence d'élection avec les candidats

Cette rencontre obligatoire pour tous les candidats a eu lieu dans les locaux de la FÉÉCUM. Nous avons discuté de la campagne électorale et des règles à suivre. J'ai présenté le contenu de la loi électorale aux candidats. Puis, nous avons pris une photo des candidats qui s'est retrouvée sur les bulletins de vote électroniques. De plus, à la fin

de la rencontre, un membre de CKUM est venu sur place afin d'enregistrer une publicité pour la radio pour chaque candidat d'une durée de 15 à 30 secondes.

Tournée des facultés

Comme dans les dernières années, les candidats ont eu l'opportunité d'aller présenter leur plateforme électorale dans trois facultés du campus. Les trois lieux retenus furent Rémi-Rossignol, Jean-Cadieux et les Arts en raison de l'achalandage dans ces établissements et des conseils de l'agent de communication, Michel Albert. Ce dernier, ayant travaillé dans les neuf dernières campagnes électorales m'a suggéré ces endroits. Les candidats disposaient d'un maximum de cinq minutes pour effectuer leur présentation. Lors de la présentation à Rémi-Rossignol, le service des loisirs socio-culturels nous a fourni un microphone. En somme, tout s'est bien déroulé lors de cette tournée.

Débat électoral

Le débat électoral a été animé par un membre des médias universitaires, Anthony Doiron. Ce dernier s'est chargé de déterminer les questions du débat. L'animateur disposait de 15 minutes avec chaque candidat. Durant la première minute, les candidats se présentaient au public. Puis, Anthony posait deux questions à chaque personne avec un temps de réponse de deux minutes par question. Par après, 10 minutes étaient accordées aux questions provenant du public. Finalement, les candidats avaient le droit de dire un mot de conclusion d'une durée maximale de 30 secondes. Je me suis occupé de chronométrer la première partie du débat. Étant donné que j'avais une évaluation dans l'un de mes cours à 12h, j'ai dû me faire remplacer par Alexandre Levasseur au chronomètre. Le

débat s'est bien déroulé sans qu'aucun incident se produise. Des vidéos du débat ont été mis en ligne sur le site Web de la FÉÉCUM.

Couverture médiatique

Au niveau de la couverture médiatique, nous avons travaillé en proche collaboration avec les MAUI. D'abord, comme mentionné plus haut, chacun des candidats a enregistré une publicité pour la radio en plus de l'entrevue avec chacun des candidats sur les ondes de CKUM. Pour ce qui est du Front, un numéro spécial est sorti avec des entrevues de chacun des candidats. Au niveau des publicités gratuites auxquelles ont droit les candidats, un seul d'entre eux, Freddy Bobo, a remis sa publicité à temps pour qu'elle soit publiée.

Plateforme électronique

Cette année, le format du blogue avec les plateformes électroniques a plus ou moins bien fonctionné. Certains candidats ont mis du temps à me transmettre leur plateforme pour qu'elle soit mise en ligne et un n'en a tout simplement pas fait. Le blogue n'a donc pas suscité un grand intérêt auprès de la population étudiante.

Promotion de la campagne électorale

Pour promouvoir la campagne électorale, les candidats ont été invités à mettre des affiches sur le campus. De plus, à l'aide d'une petite équipe, 2000 petites pages expliquant les procédures à suivre pour voter ont été distribuées sur le campus les jours du vote. Un événement Facebook a été créé dans lequel approximativement 650

personnes ont été invitées. De plus, deux messages ont été envoyés au populaire groupe «Spotted» ainsi qu'un courriel à la masse étudiante. J'ai également été très présent sur le campus les 24 et 25 février pour inciter les gens à voter.

Plainte officielle

Aucune plainte officielle n'a été déposée lors du processus électoral.

Recommandations

Mise en candidature

Ma première recommandation vise à modifier le point 15 de la loi électorale concernant la lettre de mise en candidature. Il est de mon avis que le candidat et son gérant de campagne devraient fournir leur numéro de matricule en raison du fait qu'il est présentement difficile de vérifier si ces derniers sont véritablement des étudiants à temps plein de l'université. D'ailleurs, il est déjà exigé que les personnes appuyant une mise en candidature fournissent leur numéro de matricule et il serait donc logique qu'il en soit de même pour un candidat et son gérant de campagne. De plus, chaque candidat devrait fournir une lettre de confirmation en annexe pour prouver que son statut étudiant ne présente aucune irrégularité. Il est possible de se procurer une lettre auprès du registrariat sans frais.

Plateforme

Ma deuxième recommandation est de rendre obligatoire les plateformes électorales. De nombreux étudiants, qui ne connaissent pas les candidats, ont très peu de choses sur quoi

fonder leur vote. Afin de faire un choix éclairé, il est bien d'avoir une idée de ce qu'avance chacun des candidats. À mon avis, le plus gros problème lors de la campagne de cette année fut au niveau des plateformes. Aucun des candidats n'a remis la sienne avant le début de la campagne et un d'entre eux n'en a tout simplement pas fait. Il serait bien que chaque candidat soit contraint de remettre sa plateforme en même temps que sa lettre de mise en candidature. Le président d'élection pourrait donc placer toutes les plateformes en ligne dès le début de la campagne électorale. J'ai d'ailleurs reçu des commentaires de la part d'étudiants déçus de ne pas avoir pu prendre connaissance de ce que chacun des candidats proposaient avant la tenue du débat.

Période de mise en candidature

Ma troisième recommandation vise à changer le point 8 de la loi électorale comme suit: la période de mise en candidature sera d'un minimum de 10 jours ouvrables. Comme cela, il serait possible de prévoir une période de mise en candidature de onze jours ouvrables et en cas de fermeture du campus, le calendrier électoral ne serait pas affecté. Il suffirait d'ouvrir la période de mise en candidature le vendredi précédent le lundi habituel.

Conclusion

Je, Guillaume Deschênes-Thériault, atteste que j'ai accompli mes fonctions au meilleur de mes connaissances avec impartialité, transparence et professionnalisme. Je certifie que les résultats et les faits présentés dans ce rapport sont véridiques et conformes à la loi électorale de la FÉÉCUM. Je vous prie donc de recevoir ce rapport tel que présenté.

Guillaume Deschênes-Thériault

Président d'élection 2014

Annexes

1. Questions référendaires

Question 1: Acceptez-vous que la FÉÉCUM clarifie et corrige sa constitution, avec le seul changement notable étant le changement de son nom officiel de « Fédération des étudiants et étudiantes du Centre universitaire de Moncton » à « Fédération des étudiantes et étudiants du Campus universitaire de Moncton »?

Question 2: Acceptez-vous que la FÉÉCUM fasse les changements suivants à sa constitution pour augmenter le pouvoir démocratique de son Assemblée générale? Soit :

- Que l'Assemblée générale régulière ait le pouvoir de déterminer les orientations générales de la FÉÉCUM et de définir ses priorités (au lieu du Conseil d'administration).
- Que trois Assemblées générales régulières aient lieu par année avec un quorum de 1,5% des membres, ou 60 membres, en plus de l'Assemblée générale administrative (quorum : 25 membres) restreinte aux pouvoirs de l'A.G.A. tels qu'ils existent déjà.
- Que soit réduit le nombre de signatures nécessaires pour convoquer une Assemblée générale spéciale de 8% des membres à 5%.

Question 3: Acceptez-vous que le Conseil d'administration de la FÉÉCUM incorpore une session de questions et commentaires ouverte à tous les membres de la Fédération à l'intérieur de ses réunions?

Question 4: Acceptez-vous qu'au Conseil d'administration de la FÉÉCUM, les vice-présidences n'aient ni droit de vote, ni droit d'appui, seulement droit de proposition et d'amendement, et que la présidence, agissant aussi comme présidence d'assemblée, n'est que le droit de trancher en cas d'égalité?

Question 5: Acceptez-vous que les membres du Comité exécutif de la FÉÉCUM (présidence et vice-présidences) puissent devenir étudiant.e.s à temps partiel pendant leur mandat pour donner plus de leur temps à la Fédération?

CONTEXTE : Pour l'instant, les membres du Comité exécutif doivent être étudiant.e.s à temps complet. À noter que ces derniers et dernières devront tout de même être étudiant.e.s à temps complet pour se présenter aux élections, et qu'ils et elles ne seront jamais dans l'obligation de devenir étudiant.e.s à temps partiel.

Question 6: Acceptez-vous qu'un frais afférent de 100\$ soit ajouté à votre facture universitaire pour donner à chaque étudiant libre accès au service d'autobus de Codiac Transpo sur présentation de la carte étudiante?